

BASSIN RM – PROGRAMME D’ACTIONS SUR LA POLLUTION PAR LES PCB

FICHE ACTION N° I.6

Analyses sur cultures irriguées : sols et cultures. Recherche de données scientifiques

I.6.1 : «Actions sur les végétaux irrigués»

Objectif de l’action :

Répondre à la question : Les végétaux irrigués avec de l’eau du Fleuve Rhône peuvent-ils présenter des risques pour l’alimentation humaine ou animale.

Descriptif sommaire de l’action :

Les éléments d’expertise connus à ce jour indiquent que :

- Les PCB ne sont pas solubles dans l’eau (Cf. fiche eau potable),
- Ils ne sont pas absorbables par les plantes (que ce soit par les racines ou les cuticules),
- Le risque pour l’alimentation est lié à la présence de sédiments pollués sur des végétaux qui seraient utilisés « non lavés » donc a priori pour l’alimentation animale principalement.

Afin d’évaluer ce risque identifié et lever toutes les craintes exprimées, il a été décidé d’engager une campagne de prélèvements et d’analyses de végétaux selon l’analyse de risque suivante.

- ❖ Identifier les réseaux d’irrigations pouvant entraîner des sédiments dans les réseaux : il s’agira de ceux prélevant les eaux dans le lit du fleuve (donc les prélèvements en nappe d’accompagnement ne sont pas concernés), non équipés de système de filtration et sélectionner ceux dont la crépine est proche du fond de fleuve.
- ❖ Sur ces réseaux, identification et choix d’un « assortiment » de parcelles représentant la diversité des cultures irriguées.
- ❖ Prélèvements (végétaux principalement, mais également du sol / lien fiche 1.6.2), analyses.
- ❖ Interprétation.

Organisme porteur :

DRAF de bassin (service de la protection des végétaux)

Partenariats techniques nécessaires et délais envisageables de réalisation

Sous-action	Qui	Avec	Date
Choix des réseaux	DDAF	Syndicats d’irrigation	Janvier à mars 2008
Choix des cultures	DRAF – SRPV	DDAF Chambre d’Agriculture	Mai 2008
Prélèvement	DRAF – SRPV		Juillet - août 2008 (selon état de sécheresse et période d’irrigation)
Résultats analyses	Laboratoires		Septembre 2008
Interprétation	AFSSA		Octobre 2008
Décision			Novembre 2008

Coûts estimatifs :

Maximum 175.000 € selon nombre de réseaux à risque

Participations financières possibles :